

ANNEXE AU DOSSIER DE SUBVENTION 2022

EN LIEN AVEC LE FORMULAIRE CERFA 12156.05

NOM DE L'ASSOCIATION :

CATÉGORIE (PLUSIEURS CHOIX SONT POSSIBLES)

- | | | |
|--|---|---|
| <input type="checkbox"/> CULTURE | <input type="checkbox"/> ENFANCE & JEUNESSE | <input type="checkbox"/> SPORTS & LOISIRS |
| <input type="checkbox"/> ARTS PLASTIQUES | | |
| <input type="checkbox"/> LANGUES / INTERNATIONAL | <input type="checkbox"/> ENVIRONNEMENT | <input type="checkbox"/> SOLIDARITÉ |
| <input type="checkbox"/> MUSIQUE ET CHANT | | |
| <input type="checkbox"/> DANSE | <input type="checkbox"/> LOGEMENT & VIE DE QUARTIER | <input type="checkbox"/> AUTRES... |
| <input type="checkbox"/> ÉCONOMIE | <input type="checkbox"/> SANTÉ & RELAXATION | |

POUR 2021, SUBVENTION DEMANDÉE :

FONCTIONNEMENT :€

PROJET :€

DEMANDEZ-VOUS LA MISE À DISPOSITION DE SALLES : OUI NON

COMPOSITION DU BUREAU DE L'ASSOCIATION

PRÉSIDENT > NOM : PRÉNOM :

ADRESSE DE CORRESPONDANCE :

TÉLÉPHONE : COURRIEL :

TRÉSORIER > NOM : PRÉNOM :

TÉLÉPHONE : COURRIEL :

SECRÉTAIRE > NOM : PRÉNOM :

TÉLÉPHONE : COURRIEL :

DOSSIER À DÉPOSER DIRECTEMENT

AU SERVICE VIE ASSOCIATIVE
2 Avenue d'Alsace - 91940 Les Ulis

OU À EXPÉDIER PAR COURRIER :

Mairie des Ulis, Vie associative, rue du Morvan – BP 43 - 91940 Les Ulis

OU PAR COURRIEL:

vie-associative@lesulis.fr

ATTENTION : DATE LIMITE DU DÉPÔT > MARDI 14 SEPTEMBRE 2021

PIÈCES À FOURNIR POUR AVEC LE DOSSIER DE SUBVENTION

OBLIGATOIRES POUR LE TRAITEMENT DE VOTRE DOSSIER

POUR UNE PREMIÈRE DEMANDE :

Les statuts de l'association (extrait signés et datés),

Le récépissé de la déclaration en Sous-Préfecture,

La copie de la publication au Journal Officiel,

Le Procès-Verbal de la dernière Assemblée Générale Ordinaire, rapport d'activités, bilan financier, budget prévisionnel signé,

Pour les associations percevant plus de 153 000 € de subventions publiques, le rapport financier certifiés par un Commissaire aux Comptes,

Le Relevé d'Identité Bancaire au nom de l'association (RIB),

Déclaration INSEE et numéro de SIRET,

Attestation d'assurance.

POUR UN RENOUVELLEMENT :

Compléter la demande par un compte-rendu financier (Cerfa 15059*05 ou 15059*02),

Ne pas oublier de communiquer le numéro de SIRET de l'association,

Le Procès-Verbal de la dernière Assemblée Générale Ordinaire, le rapport moral, rapport d'activités, rapport financier (compte de résultat et bilan, budget prévisionnel 2021 signé,

Un compte rendu financier doit être déposé dans les six mois suivant la fin de l'exercice pour lequel elle a été attribuée,

Pour les associations percevant plus de 153 000 € de subventions publiques : les comptes annuels certifiés par le Commissaire aux Comptes, ainsi que la facture attestant la publication des comptes au Journal Officiel,

Pour toute modification statutaires : le Procès-Verbal de l'assemblée générale extraordinaire, les nouveaux statuts, copie du récépissé de modification de la déclaration en Préfecture,

Pour toute nouvelle insertion au Journal Officiel : la copie du Journal Officiel,

Un Relevé d'Identité Bancaire au nom de l'association (RIB).